

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact résiduel réel désastreux pour les chiroptères.

Les impacts résiduels présentés dans le tableau 202 (page 541/616 du Vol 5 de l'étude d'impact) sont sous-évalués de manière totalement arbitraire :

1 – comment expliquer qu'avec des (prétendues) mesure ERC identiques pour toutes les éoliennes, les impacts résiduels soient tous « TRES FAIBLES » alors que l'impact brut allait de « TRES FORT » pour E1 à « MODERE » pour E4, en passant par « FORT » pour E2 et E3

Mathématiquement, scientifiquement, il est impossible d'arriver à ce genre de résultat. En conséquence, cette présentation d'évaluation des impacts résiduels pour les chiroptères est totalement fantaisiste, mensongère.

2 – La mesure d'évitement Na-E1 comme expliqué précédemment n'en est pas une, car est expliquée comme étant une mesure d'évitement et est inopérante. Cette mesure consistant à « à un choix d'implantation » pour éviter les impacts est fantaisiste puisque un choix d'implantation ne peut pas présenter un projet avec une éolienne présentant un impact brut « TRES FORT », et deux autres un impact « FORT ».

Cette mesure Na-E1 n'a d'ailleurs aucun objectif d'éviter les impacts sur les chiroptères en phase d'exploitation puisque cette mesure concerne la phase de chantier comme expliqué page 524/616 au 8.5.2.1. : « **Na-E1 : Choix de l'implantation des éoliennes et des voies d'accès de manière à préserver les habitats à enjeux**

../..

Phase(s) concernée(s) Phase de chantier »

3 – la mesure **Na-R1** concerne la phase de chantier donc sans effet sur l'impact brut.

4 – La mesure **Na-R3** est une mesure totalement inefficace pour réduire l'impact de E1, E2 et E3 à un niveau « TRES FAIBLE ». Aucune démonstration n'est faite que ce bridage préserverait 95% de l'activité chiroptérologique et si ce bridage (soit disant) préservant 95% de l'activité ne signifie pas « qu'une mortalité de 5% des chiroptères est attendue », qu'en est-il de ce taux de mortalité attendu vu que le bridage ne couvre pas l'intégralité des périodes d'activité des chiroptères ? Donc SAUF preuve du contraire, la mortalité à attendre sera de 5%, et donc très significatif sur la durée de vie d'un parc éolien.

5 – Les mesures *Na-A1 : Création de terrain à vocation écologique pour l'avifaune de plaine fixes durant toute la durée de l'exploitation, hors du périmètre proche du parc*

Na-A2 : Plantation de nouvelles haies

Na-S1 : Suivi écologique du chantier par un ingénieur écologue et un coordinateur environnemental

Na-S2 : Suivi environnemental ICPE post-implantation de l'activité en hauteur des chauves-souris

Na-S3 : Suivi environnemental ICPE post-implantation de la mortalité des chauves-souris et oiseaux

N'ont strictement aucun effet sur le niveau d'impact brut des éoliennes au sein de la ZIP. D'ailleurs l'étude d'impact ne le prétend pas, même si ces mesures sont présentées de manière trompeuse dans ce tableau 202.

Les impacts résiduels présentés dans ce tableau 202 sont donc totalement fantaisistes et infondés.

Pour cette raison, merci de rendre un avis défavorable.